

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du vendredi 30 novembre 2001**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 30 november 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	215
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Alain Bultot à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la mise en vente de la caserne Dailly »	215
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les montants liés à l'accord de coopération avec l'Etat fédéral »	216
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'implantation d'un centre de tri postal »	218
— De M. Denis Grimberghs à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant	

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	215
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Alain Bultot aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de verkoop van de Daillykazerne »	215
— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de bedragen die met het samenwerkingsakkoord met de federale Staat gemoed zijn »	216
— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de implanting van een postsorteercentrum »	218
— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,	

	Pages		Blz.
	—		—
« les plans directeurs des communes pour la mise en œuvre de zones 30, résidentielles et piétonnes »	218	betreffende « de gemeentelijke plannen voor de uitvoering van zones 30, woonwijken en verkeersvrije straten »	218
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Économie, de l'Énergie et du Logement, concernant « la déclaration du ministre sur la non-intervention de l'Etat fédéral pour le placement du personnel de la Sabena »	219	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de verklaring van de minister over het feit dat de federale Staat niets doet om het Sabena-personeel werk te verschaffen »	219
<b>VOTES NOMINATIFS</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN</b>	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant diverses modifications intéressant les permis d'environnement (n <sup>os</sup> A-204/1 et 2 — 2000/2001)	221	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende diverse wijzigingen betreffende de milieuvergunningen (nrs. A-204/1 en 2 — 2000/2001)	221
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Vincent De Wolf à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le stationnement au sein de notre région, un enjeu régional majeur »	224	— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Vincent De Wolf tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het parkeren in het gewest, een belangrijk probleem voor het gewest »	224

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

*La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 30 novembre 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 30 november 2001 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : M. Didier Gosuin, Mmes Isabelle Emmerly, Françoise Dupuis, MM. Mohamed Daïf et Jean-Jacques Boelpaep.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Didier Gosuin, mevrouwen Isabelle Emmerly, Françoise Dupuis, de heren Mohamed Daïf en Jean-Jacques Boelpaep.

**QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, SUR « LA RECENTE SUSPENSION PAR LE CONSEIL D'ETAT DU PERMIS D'URBANISME POUR UN IMMEUBLE AU 120, AVENUE DE TERVUEREN »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, OVER « DE RECENTE SCHORSING DOOR DE RAAD VAN STATE VAN DE STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING VOOR EEN PAND AAN DE TERVUREN-LAAN 120**

**Mme la Présidente.** — Je constate que M. Yaron Pesztat n'est pas là. S'il arrive dans un délai raisonnable, il développera sa question. Mais j'ai l'habitude de commencer à l'heure. Il faut être à l'heure. On l'exige des ministres, des parlementaires.

Sa question est dès lors transformée en question écrite.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN BULTOT A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA MISE EN VENTE DE LA CASERNE DAILLY »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN BULTOT AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE VERKOOP VAN DE DAILLYKAZERNE »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Bultot pour poser sa question.

**M. Alain Bultot.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, *La Dernière Heure* a récemment fait état de la décision prise par la SLRB de procéder à la mise en vente du bâtiment situé à front de la place Dailly.

Je souhaiterais connaître vos projets, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en ce qui concerne la réaffectation du site, compte tenu notamment de sa localisation en zone administrative dans le PRAS. A cet égard, l'article indique que la convention réserverait 25 % des surfaces disponibles à la création de logements. Pourrais-je savoir de quel type de logement il s'agirait ?

L'article fait également mention de la valorisation du site à un montant de l'ordre de 32 millions de francs. Quelle est votre position concernant cette évaluation, surtout en regard de l'état du bâtiment ?

Enfin, avez-vous estimé les probabilités de réalisation des objectifs que vous fixeriez, tenant compte notamment de l'insuccès d'initiatives antérieures visant à éliminer ce chancre ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, les questions de M. Bultot portent sur un dossier important. Trente

années d'abandon suffisent dans cette ville pour un bâtiment-phare tel que l'ancienne caserne Dailly, et plus particulièrement son bâtiment à front de place.

Maintenant que le PRAS a fixé l'affectation administrative de ce bâtiment, — qui permet à peu près tout; on peut y faire 100 % de bureaux ou, à l'inverse, 100 % de logements — j'ai demandé à la SLRB de vendre le bâtiment, mais pas à n'importe quelle condition. J'ai demandé que la vente soit assortie d'une sorte de servitude, d'un programme qui prévoit un minimum de 25 % de logements et un maximum de 60 % de bureaux. La marge qui subsiste laissera l'opportunité soit de faire plus de logements, soit de faire autre chose; je pense au commerce ou à l'horeca. Voilà les destinations que je souhaite pour ce bâtiment.

J'ai également demandé à la SLRB, par un certain nombre de clauses, de veiller à ce que les acheteurs soient soumis à une vérification et à des garanties sur le plan de la santé financière des entreprises afin d'avoir des certitudes en matière de réalisation du projet et aussi en matière de délais.

Vous m'interrogez également au sujet du type de logement qui sera réalisé. Il se peut qu'on y fasse du logement moyen ou haut de gamme. Tout ce que je sais, c'est que ce ne sera certainement pas du logement social, puisque pour ce qui concerne ce type de logement, nous allons lotir, dans le nouveau quartier à l'arrière du bâtiment, quatre îlots, dont deux seront confiés à la Société du logement et les deux autres au Fonds du logement.

Cela dit, il faut qu'il y ait au moins 25 % de logement et je serais bien entendu le plus heureux des hommes s'il y en avait plus.

Le grand handicap de l'opération c'est que le bâtiment ne sera vraisemblablement pas vendu à un prix exorbitant. Nous verrons bien les offres qui seront faites, mais pour l'instant, le bâtiment est estimé à une trentaine de millions. Cependant, la rénovation de ce bâtiment, vide depuis trente ans, impliquera des dépenses relativement importantes. Je me souviens que lorsque je le visitais, il y a un an, on parlait déjà d'investissements de 600 à 700 millions, rien que pour la rénovation, les formules variant en fonction de l'affectation que l'on en fera, bureaux ou logement.

Voilà les réponses que je peux vous apporter à ce stade-ci.  
(*M. Yaron Pesztat entre en séance.*)

#### MOTION D'ORDRE — MOTIE VAN ORDE

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, pour motion d'ordre, comme vous le savez, je suis un membre assidu de cette Assemblée. Je n'ai manqué aucune séance.

Par conséquent, je m'étonne que, pour dix petites minutes de retard, vous supprimiez ma question d'actualité, alors que nous perdons de très longues minutes, voire des heures, à attendre certains ministres qui sont systématiquement absents.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Pesztat, ce matin déjà, il y a eu tolérance pour M. Lahssaini.

Conformément au Règlement, votre question recevra une réponse écrite. Sinon, il n'y a plus moyen d'en sortir !

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, si nous n'en sortons pas, de manière générale, c'est parce que les ministres sont absents, pas parce que les députés sont absents !

**Mme la Présidente.** — Monsieur Pesztat, les ministres étaient à l'heure et la séance a commencé à 14 h 40.

**M. Yaron Pesztat.** — Oui, pour une fois, mais combien de fois n'avons-nous pas dû prendre patience parce que les ministres étaient absents ? Cette remarque ne vaut pas pour M. Tomas qui, s'il n'est pas constamment présent, l'est du moins souvent.

**Mme la Présidente.** — Mais votre question sera automatiquement transformée en question écrite. Toutefois, si vous n'obtenez pas de réponse, elle sera à nouveau inscrite dans les questions d'actualité.

**M. Yaron Pesztat.** — Vous savez très bien qu'elle n'aura pas la même portée qu'une question d'actualité.

**Mme la Présidente.** — Je suis souvent très tolérante. Ainsi, ce matin, lorsque vous avez parlé pendant 9 minutes au lieu de 5, je ne vous ai pas censuré étant donné le programme peu chargé de notre ordre du jour.

**M. Yaron Pesztat.** — Cela est extrêmement démotivant pour moi, qui suis un parlementaire d'une assiduité irréprochable.

**Mme la Présidente.** — Si vous voulez modifier le Règlement, nous le modifierons en ce sens.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — On le rappellera à chaque cas !

**Mme la Présidente.** — Madame Huytebroeck, chacun a eu le temps de déjeuner et pouvait être à l'heure.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, vous avez raison, mais on le rappellera à chaque cas.

**Mme la Présidente.** — Il a déjà été procédé de la sorte pour d'autres membres. Ne croyez pas que ce soit le groupe Ecolo qui est visé ! Voyez les rétroactes !

Les questions d'actualité sont fixées à 14 h 30. Nous avons terminé les travaux de ce matin à 12 h 30. Deux heures suffisent à chacun pour se restaurer.

**M. Yaron Pesztat.** — J'étais à une réunion.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION**

**URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,  
CONCERNANT « LES MONTANTS LIES A L'ACCORD  
DE COOPERATION AVEC L'ETAT FEDERAL »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN  
DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-  
PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE  
REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN,  
RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LAND-  
SCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAP-  
PELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BEDRAGEN  
DIE MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD MET DE  
FEDERALE STAAT GEMOEID ZIJN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous connaissez notre souci pour le refinancement de Bruxelles. C'est, en effet, une idée fixe au sein du groupe PSC depuis un certain nombre d'années.

Nous nous sommes donc intéressés au montant de l'accord de coopération. Il était prévu de l'augmenter à raison de 500 millions par an d'ici l'échéance 2003. Je vous rappelle que cet accord de coopération vise à financer les missions de capitale nationale et internationale auxquelles Bruxelles doit faire face.

En septembre, vous nous aviez annoncé qu'on ne pouvait escompter la totalité de ce montant immédiatement et qu'on vous avait fait la promesse d'inscrire aujourd'hui 3,4 milliards au budget fédéral et les 100 millions restants au cours du second semestre 2002, dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

Il est regrettable de constater que les engagements ne sont pas respectés au niveau fédéral, qu'ils sont différés. Cependant, vous nous aviez assuré à l'époque que cette mesure n'handicaperait pas l'exécution de cet accord de coopération pour notre région.

Par conséquent, j'ai voulu contrôler si, au niveau du budget fédéral, le montant convenu était inscrit.

Etes-vous au courant de cette situation ? Dans l'affirmative, quels contacts avez-vous pris pour y remédier, pour que l'on respecte ces engagements au niveau du fédéral et que comptez-vous faire par rapport à ce constat.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Comme je vous l'ai dit, j'ai eu un échange de correspondances avec le premier ministre ainsi qu'avec le ministre fédéral du Budget qui m'ont confirmé qu'au premier ajustement budgétaire, un montant de 100 millions serait affecté prioritairement à l'accord de coopération, permettant ainsi de porter les 400 à 500 millions. De ce fait, les engagements initiaux seraient tenus puisque la région disposerait d'un montant d'argent frais, qui s'ajoute au solde de l'année antérieure, de 3,582 milliards.

Par conséquent, je ne peux que répéter ici que le fait que les 100 millions ne soient pas immédiatement à disposition ne va rien retarder.

Je peux d'ailleurs vous dire — mais je ne pourrai vous donner des chiffres exacts que lors de la prochaine réunion du Parlement — que le montant exact des engagements 2001 a augmenté de façon tout à fait spectaculaire, ce qui est une bonne nouvelle. J'attends toutefois d'avoir le chiffre définitif pour vous le communiquer.

Je ne peux donc que vous rassurer à ce sujet.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je ne sais pas si je me suis exprimé clairement. Sur le problème des 500 millions, vous nous aviez dit, en effet, il y a quelques semaines, que nous étions rabotés de 100 millions et que ce montant serait réinscrit au cours du deuxième semestre.

C'est ce que vous me répétez aujourd'hui.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne peux que le répéter.

**M. Benoît Cerexhe.** — Ce que je vous dis, c'est que, dans le budget fédéral, on ne parle même plus des 400 millions qui devaient être inscrits. On est au même montant que l'année dernière.

Donc, le supplément de 500 millions, que vous annoncez en deux tranches — 400 et 100 —, ne se retrouve pas aujourd'hui dans les documents budgétaires fédéraux.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En tout cas, pour vous rassurer, je peux prendre contact pour vérifier ...

**M. Benoît Cerexhe.** — Des échanges de lettres c'est bien, Monsieur le Ministre-Président, mais les documents budgétaires déposés au fédéral c'est autre chose et là je constate que la région est de nouveau flouée en deux temps.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La région n'est pas flouée puisque la conclusion de l'avenant 7 qui est en cours de négociations porte bien sur 3,482 milliards, donc sur le montant total moins les 100 millions qu'on récupérera. A ce moment-là, on fera un ajustement pour 100 millions dès qu'on aura les moyens de les dépenser. Il n'y a donc pas de problème.

**M. Benoît Cerexhe.** — Encore faudrait-il, Monsieur le Ministre-Président, que les crédits soient inscrits au budget fédéral.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ferai vérifier s'il y a une erreur d'inscription mais, en tout cas, il n'y a pas d'erreur dans l'esprit puisque les ministres fédéraux négocient avec nous sur la base de 3,482 milliards. Cela figurera dans l'avenant 7 que je me ferai un plaisir de venir vous expliquer dans quelques jours.

Je vérifierai s'il y a une erreur mais c'est une erreur technique alors.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAE LAAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE INPLANTING VAN EEN POSTSORTEER-CENTRUM »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAE LAAN M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRI POSTAL »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord om de vraag te stellen.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mjinheer de Minister-President, naar aanleiding van de recente poststaking had u een onderhoud met een aantal vertegenwoordigers van de vakbonden van De Post. Tijdens dat gesprek was er sprake van de inplanting van een nieuw postsorteercentrum. U suggereerde dat u zo'n centrum graag in de nabijheid van een station zag ingeplant.

Graag vernam ik welke concrete locatie u voor ogen hebt.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik sta open voor het overleg met De Post en wil mij dus niet vastpinnen op een bepaald station.

Wel ben ik van plan aan te dringen op het behoud van een postsorteercentrum in het gewest, met name in de nabijheid van een station. Bovendien zal ik het standpunt verdedigen dat het aantal postkantoren niet drastisch mag worden verminderd. Ten slotte moeten er, mijns inziens, voldoende postrondes behouden blijven in het belang van de openbare dienstverlening.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES PLANS DIRECTEURS DES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE ZONES 30, RESIDENTIELLES ET PIETONNES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJKE GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE GEMEENTELIJKE PLANNEN VOOR DE UITVOERING VAN ZONES 30, WOONWIJKEN EN VERKEERSVRIJE STRATEN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous ne serez pas étonné que nous vous interrogeons sur l'effectivité de l'arrêté pris par le gouvernement le 10 octobre dernier concernant l'élaboration de plans directeurs pour les zones 30 puisque c'est un arrêté que nous attendions tous depuis un certain temps. Cet arrêté a été publié dans un délai relativement bref au *Moniteur belge*, le 26 octobre dernier, peu de temps après qu'il ait été pris. Ce n'est donc pas au *Moniteur belge* qu'il y a un grand retard.

Par contre, le délai que vous avez prévu dans l'arrêté pour que les communes vous répondent n'est pas opérationnel, même si elles avaient été informées précédemment des démarches que vous avez entreprises, puisqu'elles devaient rendre, pour le 30 novembre — et je me permets de lire l'arrêté — un dossier de demande de subvention dans lequel il fallait une décision motivée du Conseil communal d'élaborer un plan directeur de mise en zone 30 — zones résidentielles et piétonnes et du réseau de quartier — et la désignation, par le Conseil communal, d'un auteur de projet, etc. Dans ces délais, il était prévisible que peu de communes puissent être prêtes.

Je voudrais donc savoir aujourd'hui combien de communes ont effectivement pu rentrer un dossier de ce type dans les délais. Comment allez-vous, le cas échéant, permettre à d'autres communes de prendre le train en marche si elles ont raté la première étape ? Je rappelle que, lorsqu'il y a des subsides incitatifs aux communes, le groupe PSC insiste pour que l'on soit extrêmement strict et rigoureux sur les délais de mise en œuvre, par les communes, des mesures en question et sur les réalisations concrètes qui y sont liées. Rappelez-vous l'épisode des PCD, qui donne l'impression que la région a financé des choses qui ne servent à rien.

Dans ce cas-ci, vous êtes d'ailleurs très contraignant à ce niveau et nous vous en félicitons — vous avez prévu que les communes n'auraient leur argent que si elles mettaient réellement en œuvre un certain nombre de dispositions figurant dans l'arrêté.

Cependant, quelque part, la situation est absurde. Vous créez des obligations pour les communes, ce qui est normal, mais, dans le

même temps, vous ne leur accordez pas les délais minimum pour les respecter.

Voilà donc ma question : combien de communes l'ont fait et comment vont-elles pouvoir, le cas échéant, se rattraper pour qu'il y ait un véritable engagement du Conseil communal de mener à bien cette politique et de ne pas simplement aller chercher un subside ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris.

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, de heer Grimberghs heeft zeker een logische vraag gesteld, maar als wij de juridische logica hadden gevolgd, dan hadden we het desbetreffende besluit pas begin volgend jaar kunnen uitvoeren, omdat we op het advies van de Raad van State hadden moeten wachten. Dat is geenszins kritiek op die instelling, maar dan zou de financiële steun voor dergelijke gemeentepannen ook pas in de begroting van volgend jaar kunnen worden ingeschreven. We hebben ervoor gekozen om sneller te werken.

Volgend jaar zullen we trouwens exact hetzelfde besluit nemen, wat we op 13 november jongstleden tijdens een vergadering met de gemeenten — driekwart ervan namen eraan deel — ook hebben toegelicht. Dat betekent dat de gemeenten die een dossier nog binnen de termijn kunnen indienen, hun tegemoetkoming zullen ontvangen. Ook de gemeenten die hun dossier nog binnen de twee tot drie weken rond krijgen, mogen erop rekenen dat we in de mate van het mogelijke hun dossiers afwerken. Alle andere gemeenten zullen op grond van het nieuwe besluit van 2002 een dossier kunnen indienen.

Niet alleen werken we sneller, we hebben de gemeenten ook inspraak verleend door de rondzendbrief, die nu pas is rondgedeeld, aan hen ter advies voor te leggen. Met hun suggesties wordt ook rekening gehouden. Dat bewijst onze openheid ten opzichte van de gemeenten.

Ik kan nog een andere vrees van de heer Grimberghs wegnemen. Zelfs gemeenten die niet op de vergadering van 13 november aanwezig waren, hebben laten weten geïnteresseerd te zijn in de regeling. Zo heb ik zopas een dossier van Sint-Lambrechts-Woluwe ontvangen, dat vooralsnog dacht uit de boot te zullen vallen.

Twee gemeenten beantwoorden alvast aan de voorwaarden voor een tegemoetkoming. De eerste gemeente is Elsene, die een beroep doet op een systeem van buiten de gemeente. Het zal voor 60 % worden gesubsidieerd. De tweede gemeente is Schaerbeek. Ook die gemeente was tijdig klaar met haar dossier. Als inwoner van die gemeente moet de heer Grimberghs trouwens beter geplaatst zijn dan ik om te weten dat onze werkwijze op het terrein wel succes heeft.

In ieder geval, hij kan gerust zijn. Het is onze bedoeling alle gemeenten aan te moedigen een zone 30-plan op te stellen. Ik denk dat we op de goede weg zijn.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Je ferai un commentaire sans poser de question. J'entends bien que l'on va trouver des solutions de rattrapage pour ceux qui n'ont pas pris le train à temps. Je pense qu'il faut mettre en place un mécanisme solide et crédible en la matière de part et d'autre; c'est ce que vous nous aviez annoncé. Vous créez des obligations pour les communes qui entrent dans le système et c'est très bien ! Elles doivent être prêtes dans un délai d'un an, sinon elles perdent leurs subsides.

Compte tenu des circonstances dans lesquelles ces débats ont été organisés, même dans la commune de Schaerbeek où l'on a fait diligence, je ne suis pas tout à fait certain que cette décision politique du conseil communal, prise à l'unanimité, engage la commune dans une volonté politique de passer à la concrétisation des zones trente. On a surtout voté, dans un délai d'extrême urgence, une délibération du Conseil communal visant à décrocher un subside. Je crains que le débat de fond ne soit pas suffisant dans les communes pour que soit mis en œuvre un objectif qui se trouvait dans le 1<sup>er</sup> PRD : les zones trente, 77 % du territoire bruxellois.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BEATRICE FRAITEUR  
A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT  
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE  
L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LO-  
GEMENT, CONCERNANT « LA DECLARATION DU  
MINISTRE SUR LA NON-INTERVENTION DE L'ETAT  
FEDERAL POUR LE PLACEMENT DU PERSONNEL DE  
LA SABENA »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR  
AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUS-  
SELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET  
TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIS-  
VESTING, BETREFFENDE « DE VERKLARING VAN DE  
MINISTER OVER HET FEIT DAT DE FEDERALE STAAT  
NIETS DOET OM HET SABENAPERSONEEL WERK TE  
VERSCHAFFEN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour poser sa question.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, à la fin de la semaine dernière, le ministre régional de l'Emploi, en compagnie de son homologue à la Région wallonne, a fait savoir par voie de presse sa profonde irritation quant au refus du fédéral d'honorer sa promesse de participer financièrement aux cellules d'*outplacement* pour venir en aide au personnel de la Sabena.

Je voudrais interroger le ministre sur les réelles promesses du fédéral et savoir s'il y a eu engagement à ce niveau pour co-financer ces cellules. Dans l'affirmative, je voudrais savoir sur quelle base légale cet engagement a été pris car, à ma connaissance, la formation ou le placement de chômeurs relèvent principalement de la compétence régionale.

S'il y a des bases légales, quelles actions avez-vous entreprises, Monsieur le Ministre, pour obtenir ce financement ? Y a-t-il eu saisine du Comité de concertation ou un accord de coopération est-il en voie d'élaboration ou peut-il être envisagé ?

Par contre, s'il n'y a pas de base légale, je m'interroge sur les raisons qui justifient ces demandes de financement. Ne serait-ce pas une manière indirecte de demander un transfert de compétences de la Région vers le fédéral ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais rassurer Mme Fraiteur. Il n'est pas du tout question de retransférer vers le fédéral certaines compétences en matière d'emploi.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Vous me rassurez !

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Pourquoi le fédéral est-il particulièrement impliqué dans le financement des mesures d'*outplacement* ? Celles-ci sont régies par une convention collective de travail numéro 51, laquelle précise que les services et conseils de guidance sont fournis aux travailleurs licenciés à la demande d'un employeur et contre paiement. Dans la mesure où la Sabena était une entreprise d'Etat, ou du moins dont l'Etat était l'actionnaire principal, c'est donc bien au fédéral qu'il revient de prime abord d'assumer ses responsabilités d'employeur aujourd'hui défaillant. Il n'est dès lors pas surprenant que les mesures d'*outplacement* soient prévues dans le plan social qui a été adopté par le fédéral et que ce soit le ministre Daems, qui a en charge les Entreprises et Participations publiques, qui soit saisi par les régions de la question de leur financement.

En fait, en matière d'*outplacement*, les régions ne sont compétentes que pour organiser et éventuellement réglementer ce type d'activités mais pas pour en assurer le financement.

Le 12 novembre, au cours d'une réunion provoquée par le ministre Daems, ce dernier a dit qu'il avait des moyens à concurrence de 40.000 francs par travailleur pour financer l'*outplacement* des personnes qui le souhaiteraient. Nous avons d'abord signalé que c'était insuffisant. En effet, les régions estiment à 80.000 francs l'*outplacement* des travailleurs pendant deux ans. Mais il est apparu aussi qu'il n'y avait pas nécessairement de garantie que le fédéral ait ces moyens. Un montant de 40.000 francs était insuffisant mais nous n'avons pas fait la fine bouche et, devant le drame social que cela représente, les trois régions ont dit de commun accord qu'elles assureraient le complément du financement.

Nous en étions là voici quinze jours lorsque je suis intervenu dans cette Assemblée.

Mais, dans une deuxième réunion intercabineaux, le ministre fédéral s'est rétracté et a dit qu'il n'avait pas les moyens. C'est un peu comme si on vous invitait au restaurant et que, dans le courant de la discussion, on vous explique que la note doit être divisée en deux, et puisqu'au moment de payer, on s'éclipse pour que vous payez la totalité.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Je n'apprécierai pas !

Dès lors quels moyens comptez-vous développer pour obtenir cet argent ?

**Mme la Présidente.** — Madame Fraiteur, laissez d'abord le ministre répondre à la question. Vous aurez le droit de réplique.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je n'apprécie pas non plus, d'où la réaction dans la presse et celle d'autres collèges. D'autres propositions ont été avancées par le cabinet du ministre Daems. Après négociations, elles me paraissent maintenant acceptables et, si le gouvernement fédéral les accepte, les trois offices régionaux pourront compter sur le remboursement, contre facture, de prestations effectives par les offices régionaux de l'Emploi, avec une intervention du fédéral plafonnée à 210 millions sur deux ans, puisqu'il s'agit d'une opération qui sera répartie entre les Régions au prorata du nombre de personnes qui auront demandé à bénéficier des services d'*outplacement*.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Je remercie le ministre pour sa réponse.

Je n'ai pas très bien compris combien la région pourrait obtenir pour financer cette cellule d'*outplacement*. On dit « au prorata de » ; est-ce moins que ce qui avait été prévu au départ ? Faites-vous bien tout pour obtenir un maximum, Monsieur le Ministre ? Sinon je vous interpellerais à nouveau, au cas où je ne serais pas satisfaite.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Notre objectif est que le fédéral honore ses engagements. Je ne peux vous dire combien de personnes demanderont à bénéficier du service *outplacement*. Par contre, pour vous rassurer, je puis vous dire que, dans une note que j'ai adressée hier au gouvernement, j'ai fait état du coût maximal que cela pouvait représenter.

En gros, j'ai cité le nombre de travailleurs, à Bruxelles, licenciés par la Sabena : un peu plus de 2.000. Si toutes ces personnes demandent à bénéficier d'un service d'*outplacement*, on en aurait pour 160 millions. A supposer que l'intervention du fédéral soit limitée à 210 millions et que 25 % des travailleurs soient bruxellois, l'intervention du fédéral serait de 50 millions.

Mon pronostic est que la moitié des travailleurs demanderont à bénéficier de ce service. Le coût pour la région, pour l'ORBEM, serait de 80 millions. L'intervention du fédéral s'élèverait à 50 millions. Il resterait un montant de 30 millions à charge du budget bruxellois et pour lequel j'ai l'accord de principe du gouvernement pour trouver une solution lors de l'ajustement budgétaire.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** — La séance est suspendue jusqu'à 16 heures.

De vergadering is geschorst tot 16 uur.

— La séance est suspendue à 15 h 10.

De vergadering is geschorst om 15.10 uur.



— Elle est reprise à 16 h 05.

Ze is om 16.05 uur hervat.

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

#### PROJET D'ORDONNANCE PORTANT DIVERSES MODIFICATIONS INTERESSANT LES PERMIS D'ENVIRONNEMENT

*Vote nominatif sur l'ensemble*

#### ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DIVERSE WIJZIGINGEN BETREFFENDE DE MILIEUVERGUNNINGEN

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance).

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

50 votent oui.

50 stemmen ja.

14 s'abstiennent.

14 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Draps, Gatz, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, van Eyll, Van Roye, Vervoort, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

#### ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES EXAMENS LINGUISTIQUES POUR LE PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS REGIONALE ET COMMUNALES »

*Report*

#### GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL TOT DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE TAAL-EXAMENS VOOR HET PERSONEEL VAN DE GEWEST-EN GEMEENTEBESTUREN »

*Verdaging*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Serge de Patoul à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les examens linguistiques pour le personnel des administrations régionale et communales ».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Serge de Patoul tot

de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de taal-examens voor het personeel van de gewest- en gemeentebesturen ».

— Cet ordre du jour motivé a été déposé par M. Benoît Cerexhe, Mme Marion Lemesre, M. Michel Van Roye, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Joël Riguelle et Mme Caroline Persoons.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Benoît Cerexhe, Mevr. Marion Lemesre, de heer Michel Van Roye, Mevr. Anne-Sylvie Mouzon, de heer Joël Riguelle en Mevr. Caroline Persoons.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

**Mme Marion Lemesre.** — Madame la Présidente, je vous demande le report de ce vote à notre prochaine séance.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan Mevr. Adelheid Byttebier.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Ik vind het voorstel tot verdaging van Mevr. Lemesre terecht. Ik sluit mij daarbij aan.

**M. Denis Grimberghs.** — C'est contraire au Règlement qui prévoit explicitement que le vote intervient à la prochaine séance publique. Si l'on est incapable de voter sur ce point, qu'on suspende les travaux et qu'on les reprenne lorsque la majorité sera arrivée à un accord !

**Mme la Présidente.** — Mme Huytebroeck a demandé la parole.

On peut très bien voter sur le report également.

La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Etant donné l'importance de la question et le fait que nous devons avoir des débats sereins à ce sujet, mon groupe demande également le report de ce vote.

**Mme la Présidente.** — M. Grimberghs demande-t-il le vote sur le report ?

**M. Denis Grimberghs.** — Oui, Madame la Présidente. Je serais en outre d'avis que, s'il y a un report, il y a un ajournement de nos travaux. S'il y a un ajournement de nos travaux, c'est le premier vote qui interviendra la prochaine fois que nous nous verrons, à la première heure de la matinée. C'est cela l'interprétation du Règlement. Mme Huytebroeck a raison, nous avons besoin de débats sereins. Entre nous, nous aurions pu avoir beaucoup de débats sereins depuis ce matin.

Nous avons eu le temps ! ...

**Mme la Présidente.** — Monsieur Grimberghs, c'est le Bureau élargi qui fixe l'ordre du jour. Votre demande de vote doit être soutenue par six membres.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, le Bureau élargi fixe l'ordre du jour. Il l'a fixé. Vous avez inscrit cette motion à l'ordre du jour en appliquant le Règlement, qui prévoit que le vote doit avoir lieu à la prochaine séance. Si l'on est incapable de voter sur ce point, on ajourne le vote. Dans ce cas, on reprend le vote à la prochaine séance. C'est l'application du Règlement.

**Mme la Présidente.** — En vertu de l'article 47/5, à la demande d'un membre soutenu par six autres, on peut demander le vote.

De toute façon, le Conseil peut changer l'ordre du jour tel qu'il a été fixé par le Bureau élargi à la condition prévue : si le vote est demandé par une personne soutenue par six autres, nous voterons sur le report du vote de cette motion afin de pouvoir mener les débats en toute sérénité.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, je vous avoue que je ne comprends pas très bien cette demande de report dans la mesure où cette motion fait suite à une interpellation faite en commission par M. de Patoul, où nous avons tous eu l'occasion d'exprimer notre point de vue sur l'interpellation de M. de Patoul, dans un certain consensus. Nous n'avons fait que reprendre avec les membres de la majorité une motion qui avait été votée unanimement dans six ou sept conseils communaux de la Région bruxelloise. Nous n'avons donc été ni très créatifs ni très novateurs. Je ne vois dès lors pas pourquoi on demande le report alors que le débat a été épuisé en commission et qu'il a déjà eu lieu dans divers conseils communaux.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Notre demande de report n'a pas pour objectif que tout le monde s'arrange dans les couloirs. Nous estimons que la demande d'amendement qui est sur la table et qui aurait dû être disposée en commission, constitue un nouvel élément. Cela justifie que nous ayons éventuellement en commission un nouveau débat sur cette question. Nous pourrions alors procéder à un vote serein. Le report ne doit pas servir à voter la prochaine fois sans qu'il y ait eu débat entre les deux séances.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — La liste des signataires ne m'aurait pas posé de problème s'il s'était agi d'une motion à la COCOF. Je voudrais néanmoins rappeler que nous siégeons ici au CRB. Il me semble donc qu'il manque parmi les signataires une composante de notre Assemblée. Sans être un excité communautaire, je considère que la moindre des choses est de prendre en compte également cette sensibilité-là et de trouver un texte sur lequel nous puissions tous nous accorder.

Ce n'est pas parce que certains conseils communaux ont voté ce type de motion que nous devons nous aligner sur leur position. Je puis d'ailleurs vous dire que dans un conseil communal que je connais bien, ce type de motion ne passerait même pas.

Le fait que cela vienne de la base, des conseils communaux, ne constitue pas un élément déterminant dans l'appréciation qu'il faut avoir de ce texte.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan Mevr. Brigitte Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, ook mijn fractie steunt het verzoek tot verdaging van de stemming over de motie. Wij zijn het ermee eens dat we de nodige tijd moeten nemen om sereen het debat voort te zetten. Niet iedereen was in de commissie aanwezig toen de discussie plaatsvond. Wijzelf hebben pas achteraf kennis kunnen nemen van de inhoud van de motie en van het amendement.

Nogmaals, wij gaan ermee akkoord dat de bespreking op een ander ogenblik wordt voortgezet.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marion Lemesre.

**Mme Marion Lemesre.** — Ces rencontres sereines ne doivent pas faire l'objet d'un débat en commission parce que nous ne sommes pas saisis d'une proposition de résolution mais d'une motion. L'absence de signatures néerlandophones s'explique simplement par l'absence de membres néerlandophones en commission à ce moment-là.

Ce type de problème sera résolu par l'application des accords de la Sainte-Polycarpe.

Cela justifie amplement le report.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul.** — Mme Lemesre a corrigé une interprétation qu'on aurait pu avoir en ce qui concerne les signataires. Il s'agit bien d'un état de fait et M. Vervoort sait très bien que ce type d'ordre du jour motivé doit être déposé à la fin des travaux et que seuls les présents sont susceptibles de signer pareil document.

Cela étant dit, le problème évoqué dans le cadre de l'interpellation est grave par rapport aux administrations locales.

**Mme la Présidente.** — Nous ne recommençons pas le débat sur le fond. Monsieur de Patoul, nous sommes dans un vote de procédure et je vous demande de justifier votre vote quant à la procédure !

Il y avait un néerlandophone présent, M. Béghin.

Justifiez votre vote rapidement.

**M. Serge de Patoul.** — Madame la Présidente, je vais justifier très clairement mon vote sur la procédure.

Le débat est d'une importance majeure pour les pouvoirs locaux et si plusieurs groupes ici estiment qu'il est opportun de reprendre les discussions pour contribuer au bon fonctionnement des pouvoirs locaux, il me paraît logique que l'on puisse postposer le vote. C'est donc bien dans cet esprit-là qu'il faut s'inscrire.

Het woord is aan de heer Béghin.

**De heer Jan Béghin.** — Mevrouw de Voorzitter, ik bevestig dat ik de commissie zelf heb voorgezeten en dat ik de motie in

ontvangst heb genomen. Niemand heeft mij echter gevraagd om de tekst mede te ondertekenen.

**Mme la Présidente.** — Je le répète, nous n'entrons pas dans le débat de fond. Si un parlementaire, soutenu par six autres, demande le vote, nous voterons sur le report.

La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons.** — J'ai fait circuler l'ordre du jour motivé soumis à signature et je puis dire, Monsieur Béghin, qu'il n'y avait aucun responsable politique flamand en commission. Je l'ai déposé sur le bureau de la présidence de cette commission conjointe Finances-Affaires intérieures. Monsieur Béghin, vous étiez sorti à ce moment-là.

**M. Jan Béghin.** — Mais j'étais présent, Madame, j'ai présidé la commission. Vous avez déposé cette motion sur mon bureau !

**M. Denis Grimberghs.** — Je pourrais admettre l'idée d'un renvoi en commission. Cela a du sens, c'est prévu dans notre Règlement. Je répète que si on accepte ce précédent, qu'on n'applique pas le Règlement relatif au délai dans lequel les votes doivent intervenir sur les interpellations, on met à mal le système de contrôle politique de l'Assemblée sur le gouvernement.

C'est inadmissible ! Dans tous les Règlements d'Assemblée, — et le nôtre, compte tenu des délais dans lesquels nous nous réunissons, qui est en général le plus long — il est prévu que toute motion déposée en conclusion d'une interpellation est débattue à l'Assemblée qui suit immédiatement le dépôt de la motion. Et c'est le cas aujourd'hui !

**Mme la Présidente.** — Monsieur Grimberghs, puis-je vous rappeler avec fermeté ce que je viens de vous dire.

L'Assemblée peut décider de la modification de son ordre du jour, rien n'empêche ...

**M. Denis Grimberghs.** — Pas du Règlement !

**Mme la Présidente.** — Il s'agit bien d'une modification de l'ordre du jour (47.5).

**M. Denis Grimberghs.** — Non, Madame la Présidente, je ne laisserai pas violer le Règlement ! C'est contraire au Règlement, qui protège l'opposition. Je veux bien faire un pas en acceptant un report en commission parce que cela c'est l'application d'un autre article du Règlement. Mais ne pas appliquer le Règlement, je ne puis le tolérer.

**Mme la Présidente.** — Ne vous énervez pas, Monsieur Grimberghs, vous auriez pu vous exprimer dans d'autres lieux, sur d'autres sujets !

**M. Denis Grimberghs.** — Par exemple ?

**Mme la Présidente.** — Vous auriez, par exemple, pu vous étendre sur le sujet du minimex tout à l'heure !

**M. Denis Grimberghs.** — Cette motion a été déposée le 8 novembre, on avait largement le temps de l'améliorer dans un climat serein.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Grimberghs, vous qui êtes tellement amoureux du Règlement, le temps de parole pour une justification de vote est de trois minutes ! Et il ne peut y avoir qu'un seul intervenant par groupe !

**M. Denis Grimberghs.** — Nous demandons le renvoi en commission, comme Mme Huytebroeck.

**Mme la Présidente.** — Qui demande le vote ?

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Le vote sur quoi ? Le renvoi en commission ...

**Mme la Présidente.** — Pour reporter le vote, la demande doit être faite par un membre soutenu par six membres.

Si on demande le renvoi en commission, c'est parfait aussi !

**M. Benoît Cerexhe.** — Nous soutenons la proposition de Mme Huytebroeck visant au renvoi en commission.

**Mme la Présidente.** — Qui est pour le report du vote et le renvoi en commission ?

Nous votons par assis et levé.

— Il est procédé au vote par assis et levé.

Er wordt overgegaan tot de stemming bij zitten en opstaan.

**Mme la Présidente.** — Le vote est reporté.

De stemming wordt verdaagd.

**M. Benoît Cerexhe.** — On ne statue pas sur la proposition de Mme Huytebroeck de renvoi en commission ?

**Mme la Présidente.** — Monsieur Cerexhe, le Règlement ne prévoit pas cette hypothèse. Le Bureau élargi décidera de ce qu'il a à faire. Vous serez présent à la prochaine séance, Mme Fraiteur également.

Ce point est clôturé.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. VINCENT DE WOLF A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE STATIONNEMENT AU SEIN DE NOTRE REGION, UN ENJEU REGIONAL MAJEUR »**

*Vote nominatif*

**MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER VINCENT DE WOLF TOT DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET PARKEREN IN HET GEWEST, EEN BELANGRIJK PROBLEEM VOOR HET GEWEST »**

*Naamstemming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Vincent De Wolf à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le stationnement au sein de notre région, un enjeu régional majeur ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Vincent De Wolf tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het parkeren in het gewest, een belangrijk probleem voor het gewest ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Benoît Cerexhe, Denis Grimberghs, Bernard Ide et Mme Geneviève Meunier.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Benoît Cerexhe, Denis Grimberghs, Bernard Ide en mevrouw Geneviève Meunier.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre et M. Mohamed Daïf.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre en de heer Mohamed Daïf voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

**RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING**

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

19 répondent non.

19 antwoorden nee.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Draps, Gatz, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Schepmans, Smits, Tomas, van Eyll, Vervoort, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mmes De Groote, Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Rigueller, Mmes Saïdi, Theunissen et M. Van Roye.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. De Wolf, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Vincent De Wolf.

**M. Vincent De Wolf.** — Madame la Présidente, je souhaite justifier mon abstention et expliquer le vote de mon groupe en faveur de l'ordre du jour pur et simple.

Apparemment, je me suis mal exprimé lors de mon interpellation puisque les signataires de l'ordre du jour motivé ne semblent pas avoir compris ce que j'ai tenté d'exposer.

J'ai proposé au secrétaire d'Etat, M. Delathouwer, d'organiser une coordination entre les communes dans un dossier qui est de compétence communale mais qui n'a de sens que s'il est géré globalement. J'avais donc proposé que, comme l'avait fait le ministre Gosuin en matière de propreté, un règlement-type soit établi par le secrétaire d'Etat, de même qu'un *modus operandi* soit proposé et envoyé

aux communes avec recommandation de l'adopter et qu'éventuellement des subventions soient accordées aux communes qui suivraient la politique initiée et coordonnée par la région.

Dans mon interpellation, je n'ai jamais parlé de stationnement payant dans les zones de bureaux. Je pense donc que l'ordre du jour motivé détourne quelque peu l'objet de cette interpellation.

Ce qui explique le vote négatif du groupe et mon abstention.

**Mme la Présidente.** — Je pensais vous avoir bien entendu aussi.

#### MOTION D'ORDRE — MOTIE VAN ORDE

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, vous vous apprêtiez à clore notre réunion d'aujourd'hui, mais, avant de clôturer nos travaux, je voudrais demander que la question de l'approbation de l'accord de coopération au sujet de la SNCB soit éclaircie. En effet, cet accord a fait l'objet d'une communication vers l'extérieur, de la part du gouvernement, signifiant qu'il le transmettait au Parlement. Vous vous souviendrez qu'en Bureau élargi, on nous avait répondu, à la suite de demandes répétées, que le Parlement traiterait ce point dans l'urgence, mais qu'il fallait que l'accord soit transmis par le gouvernement. Ce dernier a fait savoir qu'il l'avait transmis mais les services ne l'ont pas reçu. La commission de l'Infrastructure se réunira mercredi prochain et notre Conseil se réunira le 15 et le 20 décembre. Comme il avait été convenu que tout serait fait pour qu'il soit approuvé avant la fin de l'année, je demande aux membres du gouvernement ce qu'il en est de ce dossier. Je demande donc l'extrême urgence.

**Mme la Présidente.** — Monsieur le Ministre Chabert, nous vous demandons donc de nous transmettre en toute diligence, de manière officielle, l'accord de coopération pour que nous puissions en débattre.

Mme Huytebroeck a posé une question d'actualité opportune à ce sujet. M. le ministre Chabert sait bien ce qu'il doit faire puisqu'il a reçu l'avis du ministre du Budget, qu'il l'a transmis et que le Conseil d'Etat a rendu son avis.

Monsieur Chabert, je demande que le Parlement soit saisi des documents le plus rapidement possible.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 16 h 30.

De plenaire vergadering wordt om 16.30 uur gesloten.





0202/8460  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎ 02/218.68.00